

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **26 mars 2012**

Décision n° **B-2012-3129**

commune (s) : Chassieu - Décines Charpieu

objet : Travaux pour l'accessibilité Sud du Grand stade - Lot n° 5 : éclairage public - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction des grands projets

Rapporteur : Monsieur Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 20 mars 2012

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 27 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, MM. Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Crimier), Buna (pouvoir à M. Bouju), Charrier, Daclin (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), M. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Mme Besson (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Barge, Colin (pouvoir à M. Desseigne), Mmes Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), Peytavin, M. Sangalli (pouvoir à M. Barral).

Absents non excusés : MM. Arrue, Charles, David G., Lebuhotel.

Bureau du 26 mars 2012**Décision n° B-2012-3129**

commune (s) : Chassieu - Décines Charpieu

objet : **Travaux pour l'accessibilité Sud du Grand stade - Lot n° 5 : éclairage public - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction des grands projets

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 mars 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par délibération n° 2009-1195 du 17 décembre 2009, le Conseil de communauté a approuvé les opérations d'accessibilité au secteur du Grand Montout, accès Nord, accès Sud et parking des Panettes.

Par délibération n° 2011-2625 du 12 décembre 2011 relative à la déclaration de projet, le Conseil de communauté a réaffirmé l'objet du projet de l'accessibilité au site du Grand Montout - accès Sud sur les Communes de Décines Charpieu et Chassieu, et a confirmé l'intérêt général de cette opération à l'issue des enquêtes publiques.

Les travaux à réaliser, dans le cadre de l'opération de l'accessibilité Sud du Grand stade à Décines Charpieu et Chassieu, concernent l'aménagement d'un site propre de 5 kilomètres, d'une piste cyclable et de cheminements piétons d'une nouvelle voie publique nord-sud, la création d'un ouvrage de franchissement du site propre et de la voie nord-sud, la création d'ouvrages hydrauliques paysagers.

Ces travaux sont répartis en 7 lots :

- lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD) voie nord,
- lot n° 2 : VRD voie sud,
- lot n° 3 : espaces verts voie nord,
- lot n° 4 : espaces verts voie sud,
- lot n° 5 : éclairage public,
- lot n° 6 : ouvrages d'art,
- lot n° 7 : signalisation lumineuse.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée le 30 novembre 2011 pour les lots n° 1 à 6 (le lot n° 7 fera l'objet d'une consultation ultérieure), en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des marchés correspondants.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 24 février 2012, a classé les offres et choisi, pour le lot n° 5, celle avec prestation supplémentaire n° 1 du groupement d'entreprises Serpollet/Citeos/Serp pour un montant de 1 511 956,00 € HT, soit 1 808 299,38 € TTC.

Les lots n° 1, 2, 4 et 6 ont fait l'objet d'une délibération du conseil du 19 mars 2012, et le lot n° 3 fait l'objet d'une décision spécifique au Bureau de ce jour, pour l'autorisation à donner à monsieur le Président de signer les marchés correspondants.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché du lot n° 5 - éclairage public pour les travaux d'accessibilité Sud du Grand stade à Décines Charpieu et Chassieu, et tous les actes y afférents, avec le groupement d'entreprises Serpollet/Citeos/Serp pour un montant de 1 511 956,00€ HT, soit 1 808 299,38 € TTC (offre avec prestation supplémentaire n° 1).

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O2085, le 17 décembre 2009 pour la somme de 9 400 000 € TTC en dépenses et complétée par délibération n° 2012-2732 du Conseil du 13 février 2012 pour un montant de 54 750 000 € TTC en dépenses.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et suivants - comptes 458 1 et 458 2 - fonction 822 - opération n° 0P09O2085.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 mars 2012.